

Les classes à horaires aménagés offrent la possibilité aux élèves de pratiquer une activité artistique approfondie sur le temps scolaire.

Aménagement de scolarité

Ces classes permettent aux élèves de mener une activité artistique en poursuivant leur scolarité dans des conditions optimales. L'emploi du temps intègre généralement une demi-journée par semaine de cours au conservatoire.

Au primaire, dès le CE1

La motivation pour un cursus artistique renforcé est essentielle. À l'issue de l'année de CP et en cours de cursus, les parents peuvent solliciter l'entrée de leur enfant dans les classes à horaires aménagés. Aucun acquis artistique préalable n'est exigé à ce niveau.

Du CE2 au CM2

Un niveau musical minimum est requis. Une intégration en cours de cursus est envisageable.

Au collège

En fonction des places disponibles, les élèves peuvent choisir, dès la 6^e, un cursus musique au collège Racine, ou un cursus orchestre dès la 5^e (au collège Louise Michel).

Un partenariat entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et le conservatoire

L'accès à ces classes à horaires aménagés est proposé à tous les élèves, indépendamment de leur orientation future.

Une commission présidée par Monsieur le Directeur Académique statue sur les candidatures en prenant en compte les aptitudes, la motivation et les projets personnels de chaque élève.

LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Conservatoire à Rayonnement Départemental

Communauté urbaine d'Alençon
CS 50362 - 61014 Alençon Cédex

Lieux des cours :

13 rue Charles Aveline - 61000 Alençon

☎ : 02 33 32 41 72

www.communaute-urbaine-alencon.fr

💻 : conservatoire@ville-alencon.fr

École Primaire d'Application Jules Ferry

60 rue Anne-Marie Javouhey - 61000 Alençon

☎ : 02 33 26 11 05 / 06 42 05 79 93

💻 : Ce.0610333F@ac-caen.fr

Collège Jean Racine

75 place du Champ du Roi - 61000 Alençon

☎ : 02 33 80 64 20

<http://www.etab.ac-caen.fr/racine-alencon>

💻 : Ce.0610003X@ac-caen.fr

Collège REP + Louise Michel

36 rue Abbé Letacq - 61000 Alençon

☎ : 02 33 81 77 50

<http://blogs.etab.ac-caen.fr/college.louise.michel>

💻 : Ce.0611026J@ac-caen.fr

CRD

Conservatoire
à Rayonnement
Départemental

Communauté
urbaine d'Alençon

CLASSES À
HORAIRES
AMÉNAGÉS

Année scolaire
2016/2017

Musique

REUNION D'INFORMATION

21 mars 2016 à 18h
Au conservatoire

Date limite de dépôt
des demandes d'inscription :
Mercredi 20 avril 2016

Évaluations spécifiques

École Jules Ferry : Lundi 25 avril
Collège Racine : Mardi 26 avril



VOIX / INSTRUMENTS

du CE1 au CM2

École d'Application Jules Ferry

« *Cursus à dominante vocale* »

CONDITIONS D'ADMISSION

- Pour les élèves de l'école Jules Ferry (entrée en CE1) :

Une commission, placée sous la présidence de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, établit une liste d'élèves en s'appuyant sur les avis des différents partenaires suite à des phases d'observation.

- Pour les élèves extérieurs à l'école ou pour ceux désirant s'inscrire en cours de cursus :

Une évaluation spécifique est programmée le **lundi 25 avril à partir de 17 h au conservatoire (salle Xénakis)**

Un niveau musical minimum est requis (CE2 à CM2).

➔ **Le conservatoire enverra une convocation pour les élèves concernés par cette évaluation spécifique.**

CONTENU DES ÉTUDES*

- Chant choral : entre 1 h 30 et 1 h 45
- Formation musicale : entre 1 h et 1 h 30
- Instrument (facultatif) : 30 mn hors temps scolaire

* sous réserve de l'application de nouveaux textes réglementaires

COLLEGE JEAN RACINE

de la 6^e à la 3^e

« *Cursus instrument ou filière voix* »

CONDITIONS D'ADMISSION

- Évaluation de formation musicale
- Présentation d'une pièce vocale ou instrumentale au choix (*un niveau de fin de 1^{er} cycle est souhaité*)

CONTENU DES ÉTUDES*

- Éducation musicale au collège : 2 h (1h classe entière et 1h de regroupement CHAM)
- Chorale : 1 h
- Instrument ou voix : entre 30 mn et 1 h
- Formation musicale : entre 1 h 30 et 2 h
- Pratique collective : entre 1 h et 1 h 30 hors temps scolaire (maîtrise ou orchestres)

Une évaluation spécifique est programmée le **mardi 26 avril à partir de 17 h au conservatoire.**

COLLEGE LOUISE MICHEL

de la 5^e à la 3^e

« *Cursus orchestre* »

CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun pré-requis n'est nécessaire. Remplir un dossier auprès du collège. Une commission statuera sur les candidatures.

CONTENU DES ÉTUDES*

- Éducation musicale au collège : 1 h
- Cours instrumentaux ou voix : 1 h
- Orchestre : 1 h

DOSSIER À RETOURNER AU CONSERVATOIRE :

- le formulaire de demande d'admission (disponible à l'accueil du conservatoire et sur www.communaute-urbaine-alencon.fr)
- une attestation de niveau instrumental (pour les non-débutants)
- 1 photo d'identité

➔ **date limite d'inscription :
mercredi 20 avril 2016
au conservatoire**